



**CREDIT FONCIER ET COMMUNAL
D'ALSACE ET DE LORRAINE-
BANQUE**

société anonyme au capital de 5.582.797 €
siège social à 67000 Strasbourg 1, rue du Dôme
568 501 282 RCS Strasbourg

**RAPPORT ET BILAN
DE L'EXERCICE 2011**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 25 MAI 2012**

CFCAL-BANQUE RAPPORT DE GESTION 2011

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Le contexte économique de l'année 2011 est marqué par une aggravation de la crise sur les dettes souveraines de certains Etats européens, notamment de la Grèce et du Portugal, liée à l'incertitude qui pèse sur la capacité de ces pays à rembourser leur dette publique et sur l'efficacité des plans d'austérité nationaux votés au fur et mesure de l'année. Les autres pays de la zone euro ne sont pas épargnés ; cela s'est traduit par la dégradation par Standard & Poor's des notes obligataires de 9 pays dont la France.

La défiance du marché impacte profondément les taux longs français au cours du second semestre entraînant une hausse des taux de refinancement des banques entre elles.

Dans ce contexte de vives tensions sur les marchés obligataires, le CFCAL bénéficie de son rattachement au Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui lui assure la liquidité indispensable au financement de son activité.

Le marché du regroupement de créances en France n'a connu en 2011 qu'une faible croissance. Après trois années en net repli (2008, 2009 et 2010), le marché connaît un redressement estimé à +5 %. Le CFCAL très actif en 2011 a poursuivi ses efforts et réalise cette année une des plus fortes progressions du secteur avec une production de crédits hypothécaires en hausse de près de 25 % sur l'année en profitant des hésitations de ses concurrents, et d'un remarquable effort commercial.

L'année 2011 a permis au CFCAL de consolider son intégration au Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui détient depuis le 12 avril 2012 97,30% du capital de la société. Des liens commerciaux ont été noués avec les principales entités concernées du groupe. L'année 2012 sera consacrée au développement des synergies tout en renforçant la conquête de nouveaux clients sur le marché de la restructuration grâce aux réseaux d'apports traditionnels.

Le Conseil d'administration, que je représente, remercie chaleureusement le Directeur général Jean-Etienne DURRENBERGER et l'ensemble des équipes du CFCAL, pour avoir cette année encore, et malgré un environnement difficile, permis aux résultats du CFCAL d'atteindre des niveaux remarquables et conformes à ce qui était attendu.

Philippe Bondoux
Président du Conseil d'administration



1. Activité du Groupe

Le CFCAL-Banque intervient essentiellement dans le domaine de la restructuration de crédits de particuliers et de professionnels en difficulté financière et de personnes n'ayant plus ou pas accès au marché traditionnel du crédit. Les demandes de prêts sont apportées par un réseau de 400 Intermédiaires en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP) indépendants sur tout le territoire métropolitain.

Les prêts hypothécaires constituent l'essentiel de l'activité. Toutefois le CFCAL-Banque dispose d'une licence de banque de plein exercice et propose à ce titre à une clientèle locale et de proximité une offre de produits bancaires (compte chèques, livrets, compte titres, coffres).

Le groupe CFCAL dispose d'une Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF), société financière filiale à 100 % de CFCAL-Banque, qui a pour objet essentiel l'émission d'obligations foncières adossées à la production de crédits qui contribuent au refinancement du groupe.

Dans un environnement commercial en profonde mutation marqué par plusieurs années de crise, le CFCAL a poursuivi sa stratégie de développement : en 2011 le CFCAL a déployé 4 délégués commerciaux sur l'ensemble du territoire afin d'être au plus près des intermédiaires tout en conservant une offre de crédit sélective. En effet, le groupe CFCAL opère une sélection rigoureuse de ses risques, en préservant son niveau de marge.

La production enregistre une progression significative sur 1 an (+ 25 %), les encours de crédit passent de 942 M€ en 2010 à 979 M€ en 2011 (+ 3,92 %) en raison de la forte augmentation de la production mais aussi grâce à des remboursements anticipés limités.

en milliers d'€

	2007	2008	2009	2010	2011
OPERATIONS DE CREDIT					
Encours brut des crédits début d'exercice	801 746	912 918	951 698	942 014	942 482
Prêts aux particuliers et prêts professionnels	268 321	178 140	114 215	136 052	170 144
Crédits hypothécaires en compte (OCH)	0	7 541	576	727	255
AUGMENTATIONS DE L' ANNEE	268 321	185 681	114 791	136 779	170 399
Prêts aux particuliers et prêts professionnels	146 347	138 156	116 548	130 859	126 940
Financement du développement local	10 264	7 279	5 892	3 888	3 617
Crédits hypothécaires en compte (OCH)	0	1 083	2 097	1 280	2 946
DIMINUTIONS DE L' ANNEE	156 611	146 518	124 537	136 027	133 503
Variation activation des commissions charges et produits (normes IFRS)	-538	-383	62	-284	-640
ENCOURS BRUT DES CREDITS FIN D'EXERCICE	912 918	951 698	942 014	942 482	978 738

Faits significatifs

L'année 2011 a été marquée par l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011 des dispositions de la loi 2010-737 du 1er juillet 2010 relative aux crédits à la consommation. Le CFCAL a de ce fait revu intégralement le processus d'octroi de crédit de l'entrée en relation avec le client à l'émission des offres de prêts.

En juillet 2011, le CFCAL lance un nouveau produit « Hypo immo » destiné aux restructurations de crédit à dominante immobilière (+ de 60 % de l'endettement). Il vise une clientèle moins risquée.

En octobre 2011, le CFCAL signe un nouveau contrat d'assurance groupe avec la compagnie Genworth Financial, nom commercial de Financial Assurance Company Limited ("FACL"), afin de proposer aux nouveaux clients une solution de couverture des risques de décès, d'incapacité temporaire de travail et invalidité permanente plus performante.

Perspectives d'avenir

Le CFCAL entend poursuivre les relations avec son réseau habituel d'apporteurs d'affaires au savoir-faire reconnu, pour atteindre ses objectifs et renforcer sa place sur son marché.

L'intégration au Groupe Crédit Mutuel Arkéa a permis de nouer des partenariats avec les principales entités du Groupe. Les moyens très actifs sont mis en œuvre pour concrétiser les synergies attendues en 2012.

Le CFCAL sera en outre vigilant quant à l'évolution de la réglementation relative au regroupement de crédit (un dernier décret devrait rentrer en vigueur en 2012) et celle relative au statut des IOBSP. Les décrets d'application de la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 intitulée « Régulation bancaire et financière » devraient entrer en vigueur fin 2012.

Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Le 12 avril 2012, Crédit Mutuel Arkéa a porté sa participation de 90,99 % à 97,30% dans CFCAL-banque. Le seuil de 95% du capital et des droits de vote du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque est franchi.

2. Les résultats de l'activité

2.1 Données consolidées

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 sont préparés et publiés conformément aux normes IFRS.

Changement comptable

Néant

Résultats

Avec 170M€ de production nouvelle contre 137M€ au 31 décembre 2010, la production de crédit hypothécaire progresse significativement (+ 25 %) par rapport à l'exercice précédent, ce qui constitue une des plus importantes croissances du marché du rachat de crédit hypothécaire.

Les résultats financiers 2011 sont toutefois en légère baisse. Le PNB s'établit ainsi à 40,56M€ contre 41,69M€ au 31 décembre 2010 (-2,71%). Cette régression est principalement due à une provision pour dépréciation durable des actions détenues pour compte propre. La forte baisse des cours de bourse en 2011 a impacté le PNB de -0,69M€ soit une variation 2010/2011 de -0,78M€.

Le RBE qui s'inscrit à 28M€ suit la même tendance (29,55M€ au 31 décembre 2010). Cet élément, associé à une croissance modérée des charges d'exploitation permet d'afficher un coefficient d'exploitation de 31% et une forte contribution aux résultats consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa actionnaire à 90,9% grâce à un résultat net de 16,87M€, conforme aux attentes.

Point notable, le coût du risque s'est amélioré et passe de 2,67M€ en 2010 à 2,49M€ en 2011, sous l'effet de la bonne tenue du marché immobilier, de l'amélioration de la sélection des dossiers à l'entrée et des résultats en matière de recouvrement de créances.

Faits marquants de l'exercice

NEANT

2.2 Données sociales du CFCAL-Banque

Les états financiers sociaux sont établis selon les normes françaises car il n'est pas permis de décliner les normes IFRS dans les comptes sociaux.

Changement comptable

Néant

Résultats

Le PNB s'élève à 11,58M€ contre 15,64M€ au 31 décembre 2010 (-25,95%). Ce fléchissement non significatif en soi est dû à un arbitrage différent dans le versement du dividende provenant de la filiale captive de refinancement le CFCAL-SCF. En effet, en 2010 le CFCAL-SCF a versé un dividende total de 5,99M€ dans CFCAL-BANQUE alors qu'en 2011 il a été de 2,64M€.

Le résultat brut d'exploitation passe donc de 12,89M€ en 2010 à 8,81M€ en 2011. Les charges générales d'exploitation sont quasiment identiques et affichent un montant de 2,77M€ (2,75M€ en 2010).

Le coût du risque est en amélioration pour passer ainsi de 0,72M€ en 2010 à 0,55M€ en 2011. Cette baisse de dividende impacte le résultat net qui s'établit à 6,94M€ contre 10,30M€ en 2010.

3. Situation d'endettement

Le financement des opérations de crédit en 2011 a été réalisé pour l'essentiel avec le Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Le groupe CFCAL bénéficie d'un engagement de refinancement à durée indéterminée de Crédit Mutuel Arkéa à hauteur de 250 M€ par année civile. En 2011, la ligne de refinancement interbancaire avec Crédit Mutuel Arkéa a représenté 140 M€ sur un total d'emprunt interbancaire de 158 M€.

Le refinancement par l'émission d'obligation foncières de CFCAL-SCF s'est limité à 16,1 M€ sur un total de ressources collectées de 254 M€.

FINANCEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT					
Encours brut des ressources début d'exercice	681 029	781 963	803 963	782 384	785 952
Emprunts obligataires	163 500	94 230	35 050	31 880	16 130
Bons à moyen terme négociables	15 000	25 000	30 000	105 000	0
Certificats de dépôts négociables (Court terme)	74 000	107 500	145 000	120 000	80 000
Emprunt interbancaire			15 000 ⁽¹⁾	30 000 ⁽²⁾	158 000
AUGMENTATIONS DE L' ANNEE	252 500	226 730	225 050	286 880	254 130
Emprunts obligataires	85 104	97 123	101 652	111 229	104 965
Bons à moyen terme négociables	2 325	0	15 000	40 000	28 000
Certificats de dépôts négociables	64 000	107 500	130 000	130 000	90 000
Emprunt interbancaire				2 174	25 493
Autres ressources	58	31	31	0	0
DIMINUTIONS DE L' ANNEE	151 487	204 654	246 683	283 403	248 458
Variation activation des commissions (normes IFRS)	-79	-76	54	91	-26
ENCOURS BRUT DES RESSOURCES FIN D'EXERCICE	781 963	803 963	782 384	785 952	791 598

(1) Substitution de 30M€ de BMTN par 3 prêts en blanc

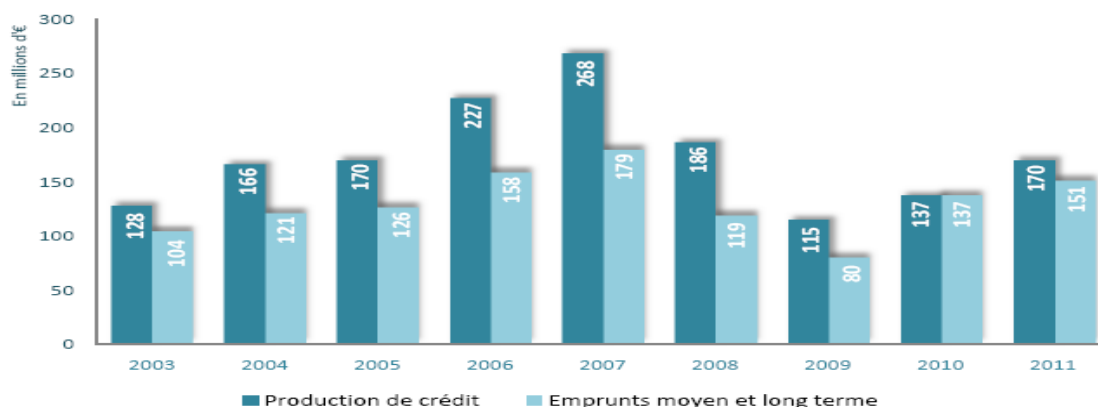
(2) dont 23 M€ à moins d' 1 an et 1 jour (18M€ Banque et 5M€ SCF)

Le Groupe CFCAL se refinance par des emprunts réguliers de faibles montants unitaires. Cette technique permet un ajustement rapide en cas de variation et un adossement rigoureux.

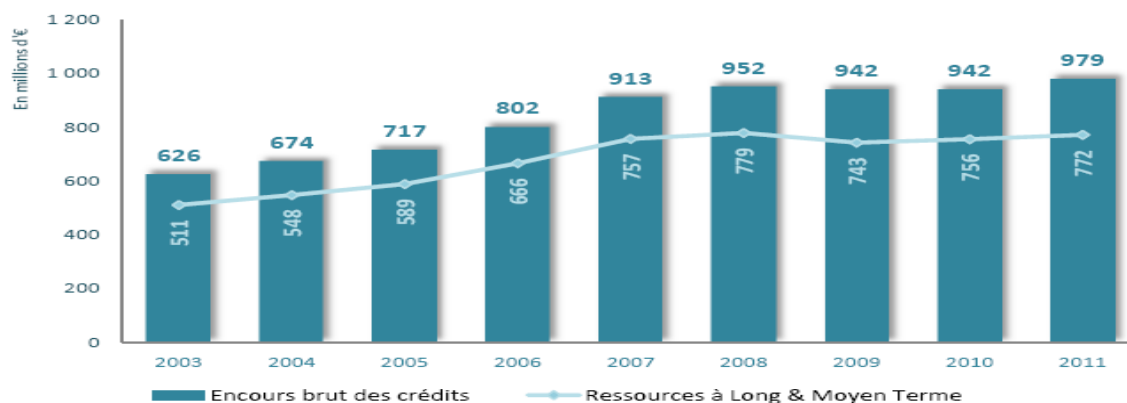
L'essentiel de l'activité du groupe est porté par la filiale CFCAL-SCF tant sur les encours de prêts que sur le refinancement.

La note des obligations foncières du CFCAL-SCF a été maintenue à A+ confirmant la confiance de Standard and Poor's dans la solidité de la filiale dont la gestion est assurée par le CFCAL-Banque.

Production de crédit
Emprunts moyen et long terme



Encours des prêts et des ressources



Limites prudentielles

RATIOS PRUDENTIELS (résultats du groupe consolidé normes IFRS)	2006	2007	2008	2009	Pro Forma 2009	2010	2011	minimum
	Ratio Européen de solvabilité	19,92%	20,89%	21,50%		24,73%	(1) 20,73%	
Coefficient de liquidités CFCAL-BANQUE SOCIAL	695%	390%	449%	796%	(2)	-	178%	100%
CFCAL-SCF SOCIAL					(2)	189%	203%	100%
Grands risques	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT		NEANT	NEANT	

(1) Application Bâle II

(2) Nouvelle approche du coefficient de liquidités : calculé sur base individuelle alors qu'auparavant il était établi sur base consolidée

4. Gestion des Risques

Le groupe CFCAL est exposé aux risques suivants : risque de crédit, risque de liquidité, risque de taux, risque de marché, risque opérationnel.

Le management du groupe CFCAL et de ses filiales est assuré par le Directeur Général dont les limites sont fixées par le Conseil d'administration. Le Directeur Général présente régulièrement des indicateurs permettant au Conseil d'apprécier le niveau des risques inhérents à l'utilisation des instruments financiers et les systèmes de maîtrise de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour l'entreprise liée à une incapacité du client ou d'une contrepartie à honorer ses échéances contractuelles. Pour le CFCAL, ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du groupe au risque de crédit est liée à la fois aux caractéristiques individuelles et à la qualité du bien immobilier mis en garantie.

Au regard du niveau du risque de contrepartie, la sélection repose en amont sur une analyse individuelle manuelle de chaque dossier par un analyste de crédit et le passage devant les instances de validation des crédits en fonction du schéma délégataire. Les critères de sélection en tenant compte du système de limites du groupe CFCAL sont examinés et révisés trimestriellement par le comité de produit. Parmi les membres de ce comité, sont présents un juriste et un représentant du Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion.

Dès le premier incident de paiement, le client est relancé par courrier et immédiatement pris en charge par un agent de la cellule téléphonique qui prend contact avec le débiteur. En cas de non résolution, après trois relances, le dossier est affecté à un agent gestionnaire. Celui-ci peut utiliser des outils afin de proposer des solutions d'apurement de l'impayé du client en tenant compte du système de délégation de pouvoir du CFCAL. Le système d'information génère systématiquement selon une périodicité prédéfinie (quotidienne, mensuelle....) ou à la demande, des états permettant à l'entité de contrôle hiérarchique de contrôler efficacement l'activité du département. Certaines opérations traitées au Département Gestion des Crédits font l'objet d'une validation par le responsable avant signature. Il s'agit des abandons de créances, des transferts de dossiers au département contentieux, des demandes de baisse de taux, des renégociations de l'indemnité de remboursement anticipé. Une fiche normée et disponible sur le système d'information doit être soumise pour chaque opération au responsable en vue de sa validation.

Entre 3 et 6 échéances impayées, les dossiers sont transmis au service contentieux composé principalement de juristes spécialisés en recouvrement. Ce service peut prolonger le recouvrement à l'amiable. En cas d'échec, il prononce la déchéance du terme et entreprend les actions de recouvrement judiciaire (saisie, mise en jeu juridique de la garantie hypothécaire....).

Nouvelle production

La production totale sur 2011 est en progression (+25%). La part des prêts avec fichage FICP est stable à 13% et celle des prêts aux professionnels à 5%. Les demandes de dossiers sont supérieures à l'année passée et le taux d'acceptation est stable avec 28%. En moyenne, l'endettement des emprunteurs est ramené de 74% à 31%.

Encours total

L'encours total est en progression constante depuis le début de l'année. La part d'hypowash (produit le plus risqué) dans le stock est stable, tandis que le volume de prêts aux professionnels est en baisse continue. Les deux tiers de l'encours ont moins de 5 ans d'ancienneté.

Le segment des prêts notés (hypothécaires particuliers) représente 891 M€ dans l'encours global, dont 437 M€ ayant une probabilité de défaut inférieure à 10% et 60 M€ ayant une probabilité supérieure à 20%. La notation fait apparaître une amélioration du profil de risque des encours.

Défaut

Le taux de douteux litigieux (DL) s'est stabilisé en 2011 autour de 13,5%, et amorce une légère baisse les derniers mois. Les prêts hypowash restent deux fois plus dégradés que les prêts classiques avec un taux DL avoisinant 21%. La tendance à la baisse de l'état impayé se confirme nettement, tant en volume qu'en taux, laissant entrevoir un ralentissement des défaillances dans le futur.

La dégradation des générations de prêts 2007 et 2008 persiste (DL > 20%), cependant une amélioration apparaît pour les générations récentes. La génération 2009 affiche actuellement un taux de défaut de 7,06%, contre 14,64% pour la génération 2008 lorsque celle-ci avait la même ancienneté.

INFORMATION SUR LE RISQUE DE CREDITS

Etat Impayé par type de prêt

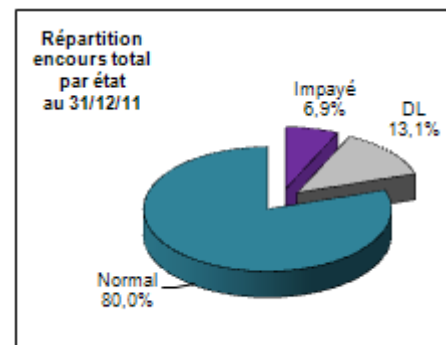
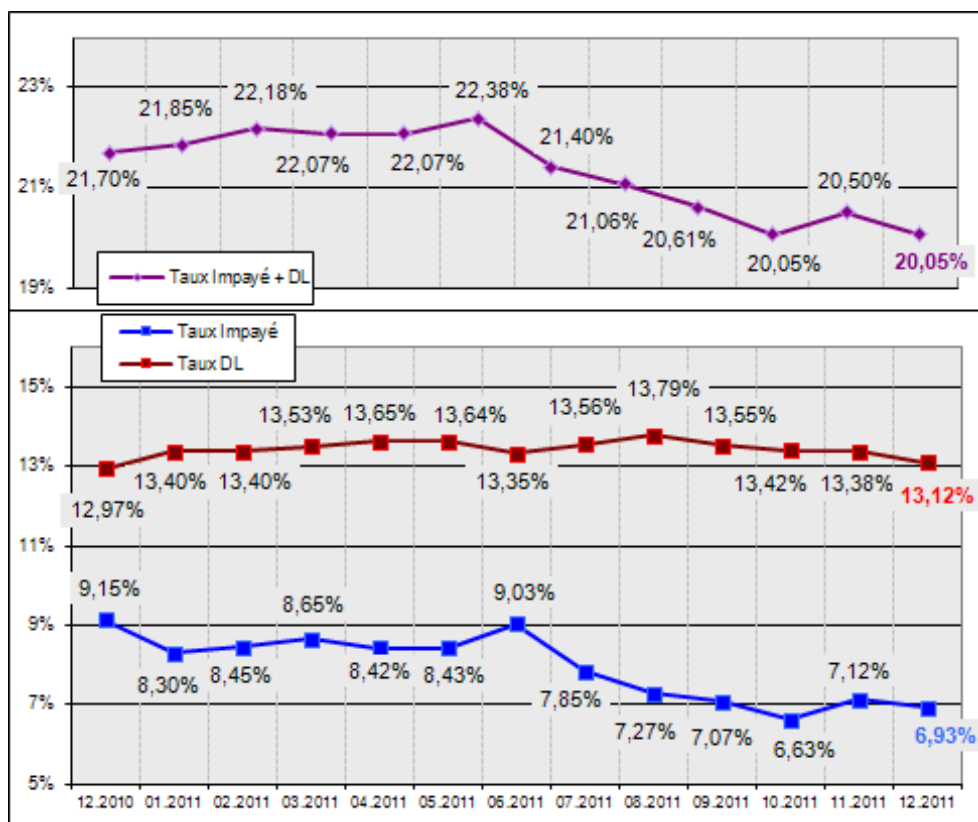
en milliers
d'euros

Type de prêt	2010	2011	Taux Impayé	Variation
Hypothécaire classique	52 544	39 836	5,34%	-24,2%
HypoWash	31 543	26 897	12,10%	-14,7%
OCH	341	200	7,36%	-41,3%
A la consommation	3 300	2 074	10,24%	-37,2%
A la collectivité locale	392	320	3,78%	-18,3%
Total	88 119	69 326	6,93%	-21,3%
Total hypothécaire	84 427	66 932	6,89%	-20,7%
Total non hypothécaire	3 692	2 393	8,33%	-35,2%

Etat Douteux litigieux par type de prêt

en milliers
d'euros

Type de prêt	2010	2011	Taux DL	Variation Déc. 10/09
Hypothécaire classique	75 295	77 144	10,33%	2,5%
HypoWash	40 541	46 245	20,81%	14,1%
OCH	842	530	19,50%	-37,1%
A la consommation	7 675	6 820	33,67%	-11,1%
A la collectivité locale	477	476	5,62%	-0,3%
Total	124 831	131 214	13,12%	5,1%
Total hypothécaire	116 679	123 918	12,76%	6,2%
Total non hypothécaire	8 152	7 296	25,40%	-10,5%



Garantie

Bien que le taux douteux litigieux reste élevé (13,12% sur encours total et 11,53% sur capital uniquement), le risque de perte reste contenu dans la mesure où les biens hypothéqués, avec un ratio hypothécaire moyen de 66% pour les prêts douteux litigieux, offrent une garantie confortable. Globalement, les montants d'encours sont couverts à 97% par des garanties de rang 1 et cautionnements.

Les ratios hypothécaires sur nouvelle production sont stables par rapport à l'an passé, avec des limites plus restrictives pour les prêts avec fichage FICP.

Dans le cadre de l'appréciation du risque maximal de crédit, le CFCAL a retenu deux scénarii:

- Stress sur les sûretés:

Etant spécialiste des prêts hypothécaires de restructuration des dettes, le CFCAL a calculé la décote théorique des valeurs vénales des sûretés entraînant un résultat avant impôt nul. Au 31/12/2011, il faudrait une décote de 59% de la valeur de toutes les sûretés composant le parc des garanties pour parvenir à un résultat de zéro.

- Stress sur la qualité des encours

Le CFCAL a également évalué l'impact de la dégradation totale des encours hypothécaires (taux de douteux porté à 100%) sur son résultat. Au 31/12/2011, cette dégradation entraînerait une augmentation des provisions de 22,2 M€ et un résultat avant impôts qui reste positif à 3.6 M€.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité du groupe à honorer ses échéances. Il inclut également la difficulté à trouver des financements à taux raisonnables.

Afin de mesurer son exposition au risque de liquidité le CFCAL, dans sa gestion ALM, a mis en place plusieurs indicateurs, calculés de manière régulière.

A court terme, les indicateurs mis en place sont les suivants :

- ◆ Les tableaux prévisionnels de trésorerie réalisés au sein du Département Front Office, Refinancement et Trésorerie,
- ◆ Le coefficient de liquidité à 1 mois avec le respect du ratio emplois/ressources $\geq 120\%$ ¹.

A long terme, les indicateurs mis en place sont les suivants :

- ◆ Le tableau de financement incluant les besoins de liquidité futurs, à l'horizon N+5, déterminé par le Département Front Office, Refinancement et Trésorerie
- ◆ Le gap² de liquidité
- ◆ L'impasse de liquidité pondérée sur 5 ans
- ◆ Le ratio de couverture annuelle des emplois par des ressources privilégiées³.

Stress-scénario sur le risque de liquidité

Au 31/12/2011, le CFCAL dispose d'un engagement de refinancement de Crédit Mutuel Arkéa de 250 M€.

A date, en cas de choc majeur sur la liquidité, l'établissement pouvait mettre en place le plan suivant :

- arrêt de la production de crédits
- cession de son portefeuille titres soit près de 5.3M€ de rentrées de cash
- ne distribuer aucun dividende annuel, contrairement aux précédents exercices

¹ Actif disponible à moins d'un mois / passif exigible à moins d'un mois.

² Le gap de liquidité est aussi appelé impasse de liquidité.

³ Respect du ratio emplois/ressources $\geq 102\%$ demandé par le régulateur.

- modérer ou cesser les investissements au sein de son parc immobilier à compter de 2012
- Utilisations des seules autorisations de découvert à hauteur de 15M€.

Compte tenu de ces éléments et sans avoir recours à son actionnaire, le CFCAL pouvait faire face, en utilisant ponctuellement les facilités de caisse confirmées, à ses exigibilités (tombées d'échéances de CDN incluses) **jusqu'en avril 2013**.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte liée aux variations des prix du marché. Au regard de son activité, le CFCAL est exposé principalement au risque dû aux variations des taux.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est géré en adossant de façon la plus étroite possible en taux et en maturité les emplois et les ressources. Les ressources, de faibles montants unitaires, sont levées au fur et à mesure (tous les 10 à 15 jours). Ces ressources présentent également la caractéristique d'être amortissables ce qui permet aisément de coller au profil d'amortissement des crédits. Pour réduire le risque des déséquilibres générés par le passage à taux fixe des prêts et les remboursements anticipés, le CFCAL utilise essentiellement des microcouvertures (contrats de SWAP de taux d'intérêt). Il s'agit d'échanger les conditions d'intérêts, d'une ressource déjà émise, avec une contrepartie financière. Après l'accord de la Direction Générale du CFCAL en tenant compte de l'avis de la direction Risques, ALM et Contrôle de gestion, les modalités d'émission d'un contrat SWAP sont traitées par le Département Front Office, Refinancement et Trésorerie.

Pour mesurer le risque de taux, le Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion :

- suit régulièrement l'évolution du portefeuille titres du CFCAL et adresse les mises à jour de ce portefeuille à la Direction Risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa,
- établit des états de gaps de taux fixés et de gaps de liquidité conformément aux normes groupe Crédit Mutuel Arkéa,
- surveille le respect du système de limites conformément au règlement financier du CFCAL validé par le CA,
- suit régulièrement l'évolution des encours à taux variable.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels (RO) sont des risques de pertes liées à des défauts/défaillances attribuables à des procédures, aux systèmes internes, à des événements extérieurs ou au personnel. En cas de survenance d'un incident risque opérationnel au sein d'un service, le correspondant RO est chargé de le saisir dans l'outil interne Base Incidents en précisant certaines caractéristiques (nom du dossier, processus métier, événement de risque, description de l'incident, perte ou gain comptable ou économique).

Au niveau des différents services, le risque opérationnel est géré par un réseau de «correspondants RO » qui s'appuie sur 16 personnes réparties sur l'ensemble des directions métiers du CFCAL

La gestion des risques opérationnels est décentralisée et placée sous la responsabilité des métiers avec un pilotage transverse assuré par le Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion.

Risque informatique

Rattaché au Directeur du Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion, le Responsable Sécurité et PCA est en charge de la sécurité informatique. Conformément à la politique sécurité du CFCAL, il s'appuie notamment sur la cellule informatique et le Département Administration et Réseau du CFCAL.

Le dispositif de sécurisation des systèmes d'information mis en place est composé de:

- un accès authentifié aux ressources informatiques,
- une cartographie des accès aux ressources informatiques,
- une obligation d'approbation du Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion avant toute mise en production d'outils informatiques,
- un outil de relevé des opérations effectuées par les informaticiens,
- un manuel des modes opératoires de la gestion du parc informatique,
- la sensibilisation et la formation de l'équipe chargée de l'administration et de la gestion du réseau informatique du CFCAL,
- un examen quotidien des journaux des événements informatiques,
- des plans de sauvegarde et de restauration,
- une mise à jour régulière des systèmes d'exploitation notamment des programmes améliorant la sécurité,
- un système performant de gestion des habilitations.

Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

Le CFCAL dispose d'un plan de continuité de l'activité (PCA) opérationnel s'appuyant sur un site de secours, des infrastructures techniques et une organisation qui permettent d'organiser les replis en cas de besoin.

Huit grands scénarii d'indisponibilité majeure sont à présent déclinés et couverts : indisponibilité d'une partie du personnel, indisponibilité complète des locaux, indisponibilité prolongée du système d'information, indisponibilité prolongée de tous les postes de travail, incapacité à se rendre sur le site, indisponibilité partielle des locaux, indisponibilité prolongée de l'extranet, indisponibilité prolongée des télécommunications.

En 2011, les tests réalisés avaient pour objectif de vérifier trois scénarii d'indisponibilité majeure parmi ceux déclinés. Le CFCAL s'assure également de l'efficacité de son Plan de Secours Informatique en réalisant des restaurations quotidiennes et automatisées du système d'information central et de son clone hébergé au sein du site de secours.

Risque de blanchiment des capitaux

Leur surveillance est assurée par la Direction Contrôle Permanent et Conformité qui s'appuie sur les supports de la Direction Contrôle Permanent et Conformité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Risque juridique

Les risques juridiques du CFCAL, outre les risques habituels de tout établissement exerçant une activité bancaire, se situent essentiellement dans l'activité crédit.

Le contentieux judiciaire est très majoritairement un contentieux civil lié au recouvrement des créances et à l'interprétation des contrats de prêts. Le département juridique et contentieux du CFCAL se compose de neuf personnes rattachées au directeur du pôle crédit soit 9% de

l'effectif total de la banque. Le responsable du département est immédiatement alerté dès qu'il y a un litige avec un tiers. Il procède alors à une évaluation du risque et ordonne éventuellement le provisionnement pour litige s'il y a lieu. Sous sa responsabilité, l'affaire est donc gérée par le service Juridique et Contentieux jusqu'au dénouement final.

Par ailleurs les aspects les plus sensibles (législation, suivi des conventions avec les tiers, affaires spéciales, ...) sont traitées directement par le Secrétaire général rattaché directement au Directeur Général.

Le Secrétaire général et le responsable du département juridique et contentieux participent au comité de crédit et donnent un avis sur les montages des dossiers de prêts complexes. Le Secrétaire général est membre du comité de produit et donne son avis sur la conformité juridique des nouveaux produits et les modifications de normes.

Le Secrétaire général dispose des outils nécessaires à la veille juridique.

A fin 2011, il n'y a pas d'incident juridique connu présentant un risque significatif pour le CFCAL.

Risque fiscal

Compte tenu de l'activité spécifique du CFCAL, le risque fiscal est essentiellement cantonné aux risques d'un redressement lié aux provisions pour créances douteuses, à l'URSSAF.

Avec l'appui du Département Contentieux et Juridique et du Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion, le risque fiscal du CFCAL lié aux provisions est géré par la Direction Administrative et Comptable, le risque URSSAF par la Direction des Ressources Humaines, et ce toujours en liaison avec le Directeur Général.

5. Informations sociales et environnementales

Informations Sociales

Avec un effectif total de 116 personnes au 31 décembre 2011, le CFCAL emploie 100 personnes en contrat à durée indéterminée et 16 personnes en contrat à durée déterminée. L'effectif moyen en 2011 est de 108 personnes identique à 2010.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011, 2 collaborateurs ont été recrutés en contrat à durée indéterminée, 16 en contrats à durée déterminée, 1 en contrat d'apprentissage, 3 en contrats de professionnalisation.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011, 3 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont quitté la société. Les autres salariés sortants constituent des fins de contrats à durée déterminée ou par alternance.

En matière de rémunération, la masse salariale brute pour l'année 2011 s'élève à 3 422 087,88 € contre 3 784 552,23 € en 2010 (à noter que le Directeur général n'est plus salarié de la société depuis le 3 janvier 2011). La participation et l'intéressement attribués en 2011 au titre de l'exercice 2010 s'élèvent respectivement à 1 295 966,48 € bruts pour la participation et à 319 572,83 € bruts pour l'intéressement. Concernant les heures supplémentaires, 560,48 heures ont été enregistrées en 2011.

Le temps de travail dans la société est régi par l'accord d'entreprise de réduction du temps de travail « Loi Aubry » du 28 juin 1999. L'horaire mensuel est de 151,67 heures pour un salarié à temps plein. Au 31 décembre 2011, les salariés à temps complet représentent 106 collaborateurs et les salariés à temps partiel 10 collaborateurs soit 8,55% de l'effectif.

Dans le cadre des relations professionnelles, le CFCAL comporte une délégation unique du personnel et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Deux organisations syndicales représentatives (CFDT et FO) sont présentes au sein du CFCAL. En matière d'accords collectifs, en 2011, ont été signés les accords ou avenants suivants : un avenant n°7 à l'accord du 16 mars 1983 portant sur la participation des salariés aux résultats de l'entreprise en date du 6 avril 2011 et un avenant n°3 à l'accord d'entreprise de réduction du temps de travail « Loi Aubry » du 28 juin 1999.

Le Conseil d'administration a délibéré le 15 décembre 2011 sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale (C. com., art. L. 225-37-1). En 2011, un plan d'action pour l'égalité professionnelle est mis en œuvre. Il porte sur 2 axes : la promotion professionnelle afin de rééquilibrer la proportion des femmes dans l'effectif cadre et l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

En matière de formation, 4,2% de la masse salariale a été consacrée en 2011 au plan de formation soit 142 978 €. L'effectif formé en 2011 était de 114 personnes. La formation 2011 a représenté 2 968 heures, soit 424 jours de formation : 196 jours dispensés au personnel féminin et 228 jours dispensés au personnel masculin.

Au 31 décembre 2011, le CFCAL employait 6 travailleurs handicapés, soit un taux de personnes handicapés de 6,1% répondant ainsi à l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés.

Informations environnementales

L'activité exercée par l'établissement n'entraîne pas de conséquences environnementales.

6. Information sur le capital et l'actionariat

Le Crédit Mutuel Arkéa, suite à l'acquisition de 78,84 % du capital du CFCAL-Banque en décembre 2010, a proposé aux actionnaires du CFCAL-Banque une garantie de cours en vue de céder leurs actions au prix unitaire de 60,10 €. La Note d'information de cette offre a obtenu le visa AMF n° 11-016 en date du 18 janvier 2011, et l'offre a été ouverte du 21 janvier au 10 février 2011. Lors de la publication des résultats en date du 16 février 2011, le Crédit Mutuel Arkéa a franchi le seuil de 90 % en capital et en droit de vote, détenant 3.331.036 actions CFCAL-Banque sur les 3.660.850 actions composant le capital, soit 90,99 %. Le 12 avril 2012, Crédit Mutuel Arkéa a porté sa participation de 90,99 % à 97,30% et franchi le seuil de 95% du capital et des droits de vote du CFCAL-Banque

ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL Au 31/12/2011

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Pourcentage de détention</u>	<u>Pourcentage de droits de vote</u>
CREDIT MUTUEL ARKEA (groupe)	3 331 036	90,9908%	90,9908%

ACTIVITE BOUSIERE SUR L'ACTION C.F.C.A.L. EN 2011

Nombre de jours de cotation	251
Nombre de titres échangés dans l'année	45 821
Cours moyen de l'action en 2011	59,09 €
Cours extrêmes de l'action en 2011	62,73 € / 54,20 €
Capitalisation boursière au 31/12/2011	211.780.172 €
Rendement brut par rapport au cours moyen	1,69%

Etat de la participation des salariés au capital de la société au 31/12/2011

NEANT :

Les 41.182 actions CFCAL-Banque ont été apportées à la garantie de cours initiée par le Crédit Mutuel Arkéa en 2011, au prix unitaire de 60,10 €.

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France

NEANT

Contrat de liquidité

Occasionnellement, le groupe achète ou cède ses propres titres sur le marché, à travers un contrat de liquidité souscrit auprès de NATIXIS SECURITIES. Le rythme de ces achats/ventes dépend du cours du marché, et des besoins d'assurer la liquidité du titre quotidiennement. Le contrat de liquidité est encadré par des bornes fixées en Assemblée générale.

Contrat de liquidité avec NATIXIS depuis le 01/09/2005

nombre d'actions dans le contrat de liquidité au 31.12.2011 :	1 197
nombre d'actions hors contrat de liquidité au 31.12.2011 :	-
total	<u>1 197</u>

Les 295 actions détenues hors contrat de liquidité au 31.12.2010, ont été apportées à la garantie de cours visant les actions CFCAL-Banque, initiée par le Crédit Mutuel Arkéa en février 2011

opérations réalisées au cours de l'exercice 2011	nombre de titres	opérations réalisées dans le contrat de liquidité	opérations réalisées hors contrat de liquidité	cours moyen d'achat et de vente	% du capital au 31.12.2011
report :	765				
achats	2 360	2 360		58,63	0,064
ventes	1 633	1 633		59,65	0,045
titres cédés	-295				
solde au 31/12/2011	1 197				0,033

7. Informations relatives aux mandataires sociaux

Liste des mandats ou fonctions exercées par les administrateurs ou leur représentant permanent durant l'exercice

M. Philippe BONDOUX

Président du Conseil d'Administration

Directeur Général

Administrateur (depuis le 09 décembre 2011)

FINANCO

Prêt d'Union

M. Robert ALLEMON

Administrateur

Membre du CS

Administrateur

Administrateur

Administrateur

MPO-International SA

COGEPA Cie Générale de Participations
depuis 06/2006

DF-Synergies S. A.

SICAV Fleurival depuis le 01/08/2007

M. Dominique ANDRO

Administrateur, en tant que représentant de FINANCO

Directeur Général Délégué

Président du Conseil d'administration et
Directeur Général

Administrateur en tant que représentant
permanent du Crédit Mutuel Arkéa

Président du Conseil d'administration

jusqu'au 21/6/2011 puis Administrateur

Crédit Mutuel Arkéa

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH

Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

FINANCO

M. Antoine COUTIERE

Administrateur

Censeur

VMG

M. Jean-Pierre DENIS

Administrateur, en tant que représentant du Crédit Mutuel ARKEA jusqu'au 20 mai 2011

Président du Conseil d'administration

Président du Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Président du Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Trésorier

Crédit Mutuel Arkéa

Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

Caisse de Crédit Mutuel de Pont Croix

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
(jusqu'au 16/03/2011)

Arkéa Capital Partenaire

S.A. ALTRAD

PPR

SOPROL

PAPREC

Glon Sanders Holding

Ligue de Football Professionnel

M. Jean-Charles DURRENBERGER

Administrateur

Administrateur

Société Foncière & Immobilière d'Alsace
« SOFIDAL – SA »

M. Yves GOURHANNICAdministrateur jusqu'au 20 mai 2011 puis représentant du Crédit Mutuel ARKEA

Directeur Administratif et Financier FINANCO

M. Jean-Pierre LE TENNIERAdministrateur

Directeur Général

Directeur

Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel
Agricole

Administrateur (depuis le 20/04/2011)

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH

M. Olivier MORALESAdministrateur

Directeur de la Gestion et des Engagements

Directeur Général Délégué

BPE

CEOI-BIE

Mme Corinne MOREAUAdministrateur

Directeur des Ressources Humaines

DHL international Express

M. Benoît PREVOSTOAdministrateurDirecteur des Ressources Humaines et de la
Formation

FINANCO

Rémunérations et Avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux durant l'exercice**DIRIGEANTS (rémunération brute)**

Rémunération brute versée par le CFCAL

		Rémunération Part fixe	Rémunération Part variable	Intéressement & Participation(*)
Jean-Etienne DURRENBERGER	exercice 2010	140 002 €	26 480 €	44 385 €
DIRECTEUR GENERAL	exercice 2011	NEANT	NEANT	40 704 €
Philippe BONDOUX Second dirigeant au sens de l'article L 511- 13 du code monétaire et financier	exercices 2010 et 2011	NEANT	NEANT	NEANT

(*) versés dans l'exercice mais rattachés à l'exercice antérieur.

Depuis le 3 janvier 2011, le Directeur Général n'est plus salarié du CFCAL-Banque. Le Directeur Général, **Jean-Etienne DURRENBERGER**, a acquis le 30 avril 2010 les 295 actions gratuites attribuées le 30 avril 2008. Les actions sont indisponibles jusqu'au 30 avril 2012.

MANDATAIRES SOCIAUX SALARIES DU CREDIT MUTUEL ARKEA

Ces informations sont délivrées afin de satisfaire les obligations de l'article L 225-102 : indication des rémunérations brutes des mandataires sociaux reçues de la part de la société qui contrôle le CFCAL-Banque.

Jean-Pierre Denis Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice (a)	2011 versé sur l'exercice (a)
rémunération fixe	450 273	450 273	172 707	172 707
rémunération variable	251 353	150 000	43 151	63 288
avantages en nature (b)	14 613	14 613	3 281	3 281
total	716 239	614 886	219 139	239 276

(a) fin de mandat 20 mai 2011 : éléments de rémunération 2011 proratisés

(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

Jean-Etienne Durenberger Directeur Général du CFCAL (a)	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice (b)	2011 versé sur l'exercice (b)
rémunération fixe	140 002	140 002	180 007	180 007
rémunération variable	70 704	70 865	58 118	70 704
avantages en nature (c)	-	-	5 400	5 400
total	210 706	210 867	243 525	256 111

(a) Salarié du CFCAL-Banque jusqu'au 03 janvier 2011.

(b) Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà.

(c) Les avantages en nature portent sur une indemnité de voiture de fonction

Dominique Andro représentant permanent de Financo	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice (a)	2011 versé sur l'exercice (a)
rémunération fixe	255 177	255 177	221 619	221 619
rémunération variable	114 697	51 073	44 293	66 255
avantages en nature (b)	8 560	8 560	7 434	7 434
total	378 434	314 810	273 347	295 308

(a) Nomination à compter du 17 février 2011 : éléments de rémunération 2011 proratisés. Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà.

(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

Philippe Bondoux Président du Conseil d'administration	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice (b)
rémunération fixe	180 135	180 135	180 135	180 135
rémunération variable	72 054	28 984	81 000	72 054
avantages en nature (a)	5 876	5 876	5 876	5 876
total	258 065	214 995	267 011	258 065

(a) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

(b) Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà

Yves Gourhannic Administrateur jusqu'au 20 mai 2011 Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa depuis le 20 mai 2011	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice (b)
rémunération fixe	85 370	85 370	86 991	86 991
rémunération variable	30 482	4 680	21 296	30 482
avantages en nature (a)	3 869	3 869	3 869	3 869
total	119 721	93 919	112 156	121 342

(a) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

(b) Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà

Jean-Pierre Le Tennier administrateur	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice (b)
rémunération fixe	207 456	207 456	240 004	240 004
rémunération variable	144 002	21 844	144 000	144 002
avantages en nature (a)	13 002	13 002	7 777	7 777
total	364 460	242 302	391 781	391 783

(a) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction et une indemnité de logement (2010)

(b) Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà

**Montant global brut des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux
rémunérées pour 2011: 417 983€**

JETONS DE PRESENCE 2011

ADMINISTRATEURS	Montants versés
ALLEMON Robert, administrateur	4 250 €
COUHERE Antoine, administrateur	6 000 €
CREDIT MUTUEL ARKEA (représenté par JP. DENIS jusqu'au 20 mai puis par Y. GOURHANNIC)	2 750 €
DURRENBERGER J.Charles, administrateur	4 500 €
FINANCO (représenté par Dominique ANDRO)	6 500 €
MOREAU Corinne, administrateur (mandat en date du 20 mai 2011)	1 500 €
	25 500 €

REMUNERATIONS 2011 DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DU GROUPE

Audit		KPMG AUDIT				PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT			
		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
		2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	* Emetteur (Banque)	60 000 €	59 250 €	61%	57%	60 000 €	59 250 €	63%	60%
	* Filiales intégrées globalement (SCF)	35 500 €	35 000 €	36%	34%	35 500 €	35 000 €	37%	35%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	* Emetteur (Banque)	2 660 €	6 956 €	2%	7%	- €	4 118 €		4%
	* Filiales intégrées globalement (SCF)	630 €	2 518 €	1%	2%	- €	558 €		1%
Sous-total		98 790 €	103 724 €	100%	100%	95 500 €	98 926 €	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	* Juridique, fiscal, social, ...	NEANT				NEANT			
	* Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)	NEANT				NEANT			
TOTAL		98 790 €	103 724 €	100%	100%	95 500 €	98 926 €	100%	100%

8. Informations relatives au dividende

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 1,00 euro par action, soit un taux de distribution de 21,70%. Cette répartition du résultat permet de réinvestir les bénéfices dans l'entreprise pour poursuivre l'accroissement des fonds propres et préserver la capacité de CFCAL à financer ses clients.

AFFECTATION ET DISTRIBUTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

en Euros

Le Compte de Résultat au **31 décembre 2011** présente
un solde bénéficiaire de

6 944 411,56

Nous vous proposons de distribuer :

un premier dividende de 5 % sur le capital 279 139,85

un dividende supplémentaire 3 381 710,15

DISTRIBUTION TOTALE

3 660 850,00

et d'affecter le solde à la
RESERVE FACULTATIVE

3 283 561,56

Si vous acceptez ces propositions, le dividende de l'exercice sera détaché à partir du 30 mai 2012 **à raison de 1,00 €** aux 3 660 850 actions constituant le capital, soit un total de 3 660 850 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. L'imposition des dividendes revenant aux personnes physiques peut se faire, au choix, par intégration aux revenus soumis au barème progressif ou par prélèvement forfaitaire libératoire (au taux de 21 %). L'option doit être exercée par le contribuable avant le versement des dividendes. A défaut d'option, les dividendes seront réintégrés aux revenus soumis au barème progressif, les prélèvements sociaux de 13,5 % sur les dividendes étant retenus d'office dès leur paiement.

	Nombre d'actions	Masse distribuée en €	Dividende net par action en €
Exercice 2008	3 484 538	7 317 529,80	2,10
Exercice 2009	3 629 606	8 711 054,40	2,40
Exercice 2010	3 660 850	3 660 850,00	1,00

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
1) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 149 526	5 313 921 ⁽¹⁾	5 535 150 ⁽¹⁾	5 582 797 ⁽¹⁾	5 582 797
Nombre d'actions émises	3 376 738	3 484 538	3 629 606	3 660 850	3 660 850
2) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 101 673	23 851 347	19 119 922	20 920 836	17 862 975
Marge brute	15 604 712	12 940 531	14 337 174	15 641 002	11 580 259
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	14 978 862	12 400 980	11 713 437	13 993 015	8 406 014
Impôt sur les bénéfices	2 183 602	1 744 584	1 713 141	1 749 246	1 245 285
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	1 342 779	1 387 748	1 795 135	1 745 848	1 393 223
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	11 501 863	8 527 624	10 328 884	10 304 064	6 944 412
Montant des bénéfices distribués	7 428 824	7 317 530	8 711 054	3 660 850	3 660 850
3) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortis. et provisions	3,39	2,66	2,26	2,87	1,58
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	3,41	2,45	2,85	2,81	1,90
Dividende versé à chaque action	2,20	2,10	2,40	1,00	1,00
Dividende exceptionnel	-	-	-	-	-
4) PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	109	106	106	108	108
Montant de la masse salariale	3 128 536	3 445 570	3 572 608	3 784 552	3 422 088
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)	1 643 258	1 873 850	1 999 749	1 973 927	2 072 049

(1) Augmentation de capital par réinvestissement du dividende

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

EXERCICE 2011

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003 et aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, ce rapport est rédigé afin de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration. Il a également pour but de présenter les procédures de contrôle interne des activités du Groupe CFCAL durant l'exercice 2011.

Pour la rédaction de ce rapport, le CFCAL se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en avril 2010, consultable sur le site [code-afep-medef \(www.code-afep-medef.com\)](http://www.code-afep-medef.com).

Conformément à la loi, il est à noter que les informations prévues à l'article L. 225-100-3 (relatives aux informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) du Code de commerce sont publiées dans le rapport annuel du CFCAL.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le CFCAL est une société anonyme à Conseil d'administration. Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur général sont assurées par la même personne ou dissociées. Le 11 décembre 2002, le Conseil a opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Jean-Etienne DURRENBERGER exerce les fonctions de Directeur Général de la société depuis le 1^{er} juin 2003.

Par délibération du 21 décembre 2010, le Conseil d'administration, sans remettre en cause la dissociation des fonctions, a nommé Philippe BONDOUX Président du Conseil d'administration et second dirigeant responsable au sens de l'article L 511-13 du code monétaire et financier.

Evolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2011

En sa séance du 17 février 2011, le Conseil d'administration a coopté en remplacement de la société AFI-ESCA démissionnaire en date du 3 janvier 2011, la société FINANCO représentée par Dominique ANDRO pour la durée du mandat restant à courir prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Par lettre recommandée en date du 1^{er} avril 2011 le Crédit Mutuel Arkéa a informé la société du changement de représentant permanent, Jean-Pierre DENIS étant remplacé par Yves GOURHANNIC à compter du 20 mai 2011. Le mandat d'administrateur à titre personnel de ce dernier a pris fin lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2011.

L'Assemblée générale du 20 mai 2011 a nommé, par ailleurs, Corinne MOREAU administrateur pour une durée de six ans.

Aucun changement n'est intervenu depuis la dernière Assemblée générale du 20 mai 2011.

1.1 Composition du Conseil au 31 décembre 2011

ADMINISTRATEURS	Age	Echéance du mandat
Philippe BONDOUX Président du conseil d'administration	50	2015
Robert ALLEMON	69	2015
Antoine COUTIERE	67	2015
CREDIT MUTUEL ARKEA représenté Yves GOURHANNIC	46	2015
Jean-Charles DURRENBERGER	74	2016
FINANCO représenté par Dominique ANDRO	52	2015
Jean-Pierre LE TENNIER	55	2016
Olivier MORALES	55	2012
Benoît PREVOSTO	61	2014
Corinne MOREAU	51	2016

Le Conseil compte 10 administrateurs élus par l'Assemblée générale.

Les membres du Conseil n'exercent pas de fonction dans la société. Quatre administrateurs n'exercent aucune fonction ou mandat social au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et deux membres du Conseil respectent la totalité des critères d'indépendance détaillés par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (le code préconise la présence d'au moins 1/3 d'administrateurs indépendants).

La liste des autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2011.

Le conseil est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Dans l'esprit de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, l'Assemblée générale du 20 mai 2011 a nommé une femme administrateur. La gouvernance du CFCAL veillera à respecter le second palier prévu par la loi qui prévoit une parité de 20 %, soit deux femmes membres du Conseil d'administration en 2014.

Durée des mandats

Les mandats sont renouvelés conformément à la loi et aux statuts pour une durée de six ans. Le CFCAL n'applique pas sur ce point les recommandations du code de gouvernance AFEP-MEDEF qui préconise une durée de mandat de 4 ans, car la société souhaite privilégier une continuité dans les relations entre les membres du Conseil d'administration et l'organe exécutif de la société.

Aucun mandat n'arrive à échéance lors de l'Assemblée générale qui statue sur les comptes 2011.

Actions de fonction

En application de l'article 9 des statuts du CFCAL, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 75 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

Pactes d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires porté à la connaissance de la société ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquels les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées.

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Par ailleurs les membres du Conseil ont :

- ✓ l'obligation, avant toute transaction sur le titre CFCAL-BANQUE, de signer et remettre au RCSI du CFCAL-BANQUE une attestation sur l'honneur qu'ils ne détiennent pas d'information privilégiée sur le titre CFCAL-BANQUE,
- ✓ l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre CFCAL-BANQUE pendant une période « rouge » débutant 45 jours précédant la publication ou l'information sur les résultats ou les comptes trimestriels, semestriels et annuels et se terminant à la date de publication ou d'information sur ces mêmes résultats ou comptes.

Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel fixé par l'Assemblée générale. Les jetons de présence perçus en 2011 figurent dans le rapport de gestion.

1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil

Missions et pouvoirs du Conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. A ce titre, les statuts précisent que « le Conseil

d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. »

Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil (hors membres)

Assistent régulièrement aux réunions du Conseil d'administration, le Directeur général, le Secrétaire général, les représentants du Comité d'Entreprise et les Commissaires aux comptes. Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

Les réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier. Le Directeur général communique à chaque membre du conseil les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Depuis le 7 décembre 2010, la participation aux réunions du Conseil est possible par visioconférence ou par télécommunication, selon les modalités prévues par la réglementation (pas de prise en compte dans le calcul du quorum et de la majorité pour les délibérations relatives aux comptes sociaux et consolidés et aux rapports de gestion).

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société, et des principaux éléments relatifs à la vie de l'entreprise nécessaires aux travaux du Conseil, qui lui sont présentés par le Directeur général.

En cours d'année, et conformément à son règlement intérieur, le Conseil a traité des sujets suivants :

- arrêté des comptes annuels et semestriels, en présence des commissaires aux comptes
- préparation des assemblées générales : rapport de gestion du Conseil, projets de résolutions
- examen des rapports annuels sur le contrôle interne prévus dans les articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02
- Information sur le suivi et le contrôle des risques prévue à l'article 39 du règlement CRBF 97-02
- programme de travail du contrôle périodique, point d'étape sur les réformes comptables et prudentielles (normes IAS , Bâle II et III)
- fixation de la rémunération annuelle des dirigeants
- plan annuel

Evaluation du Conseil

Afin d'améliorer le fonctionnement et les travaux du Conseil d'administration, une refonte intégrale des règlements intérieurs (du Conseil, du Comité d'audit et du Comité de rémunération) a été inscrite à l'ordre du jour des Conseils du 17 février 2011 et 10 mars 2011.

Par ailleurs, lors de la séance du 21 octobre 2011, le Conseil a passé en revue les examens obligatoires en matière de suivi et de contrôle des risques et déterminé un planning annuel d'examen pour les exercices à venir.

Limitation du pouvoir du dirigeant

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et dans la limite des pouvoirs réservés aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques en vigueur dans le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, le Conseil d'administration dans sa séance du 17 février 2011 a fixé un niveau de délégation maximal en matière d'engagement de crédit de 1,5 M€ par opération.

Par ailleurs, l'autorisation du Conseil d'administration est requise pour l'acquisition et la vente de biens immobiliers (hors adjudications).

1.3 Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil

La société est dotée d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations qui fonctionnent selon les règlements approuvés par le Conseil d'administration du 17 février 2011.

Composition des comités

COMITE D'AUDIT	COMITE DES REMUNERATIONS
Dominique ANDRO représentant de FINANCO (Président)	Philippe BONDOUX (Président)
Antoine COUTIERE	Dominique ANDRO représentant de FINANCO,
Yves GOURHANNIC représentant de Crédit Mutuel Arkéa	Robert ALLEMON
Olivier MORALES	

Comité d'audit

Le Comité d'audit a été créé par décision du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2004, en conformité avec le règlement CRBF n°97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le règlement du Comité d'Audit a été modifié par le Conseil d'administration le 10 mars 2011 afin de permettre la participation aux réunions par visioconférence et d'aligner le contenu de ce règlement sur les règles de fonctionnement et de gouvernance retenues par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

A l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité se réunit au moins trois fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues en tant que de besoin. Les commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité sur invitation du Président du Comité.

Réunions du Comités d'Audit en 2011

Le Comité d'audit s'est réuni 3 fois en 2011. Au titre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques de la société, le Comité d'audit a examiné les points suivants :

DATES	EXTRAIT DES ORDRES DU JOUR Points portant sur le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques
8 mars 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement du Comité d'audit ➤ Plan de contrôle périodique 2011 ➤ Plan de contrôle permanent 2011 ➤ Rapport annuel de contrôle interne
18 juillet 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de la fonction Contrôle Interne ➤ Activité du contrôle permanent/conformité ➤ Etat des lieux du dispositif de maîtrise des risques
8 décembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen de l'activité de contrôle périodique et permanent. <ul style="list-style-type: none"> Activité 2011 Suivi des audits périodiques Plan annuel de contrôle périodique 2012 Plan annuel de contrôle permanent 2012 ➤ Examen du contrôle des activités externalisées. ➤ Examen du suivi des risques. <ul style="list-style-type: none"> Surveillance des risques de crédit Surveillance des risques de taux et de liquidité Surveillance des risques opérationnels ➤ Examen des incidents significatifs. ➤ Examen du Plan Continuité d'Activité (PCA). ➤ Examen des limites de l'exercice en cours et proposition de limites 2012.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission de faire des recommandations au Conseil d'administration sur la rémunération des dirigeants. Il se réunit une fois après l'examen des

comptes de l'exercice écoulé par le Comité d'audit et avant la tenue du Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les éléments de rémunération fixe et variable, avantages en nature du Directeur général sont examinés lors de la séance qui fait l'objet d'un compte rendu écrit.

Le Comité apprécie le niveau d'atteinte des objectifs et critères permettant de valider l'attribution de la part variable et de formuler des propositions au Conseil d'administration. Le Comité délibère hors la présence du Directeur général pour les questions le concernant.

Le Comité des rémunérations émet également des préconisations en matière de rémunération des administrateurs (jetons de présence).

Un nouveau règlement de ce comité a été adopté par le conseil d'administration en date du 10 mars 2011.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 10 mars 2011 et a proposé au Conseil du même jour une modification de l'amplitude de la part variable (maximum de 32 %), ainsi que les critères et indicateurs qui serviront de base à l'appréciation de la performance.

1.4 Nombre de séances des conseils et comités et taux de présence

Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations	
dates des séances	taux de présence des administrateurs	dates des séances	taux de présence des administrateurs	dates des séances	taux de présence des administrateurs
17/02/2011	100%				
10/03/2011	90%	08/03/2011	100%	10/03/2011	100%
20/05/2011	80%				
21/07/2011	60%	18/07/2011	50%		
21/10/2011	100%				
15/12/2011	90%	08/12/2011	100%		

Le taux de participation global au Conseil d'administration, c'est à dire le nombre total de membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 86 % en 2011 en progression par rapport à 2010 (82 %). Le taux de participation global des comités d'audit est de 83 %.

1.5 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont précisées à l'article 16 les statuts du CFCAL-Banque. Extrait :

« Tout actionnaire peut y assister ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Chaque membre de l'Assemblée Générale a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente. Chaque action donne droit à une voix.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent déposer le certificat d'immobilisation des titres au siège social cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les votes attachés aux actions pour lesquelles un pouvoir en blanc a été remis sont exprimés, par le Président de l'Assemblée, en faveur des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et en défaveur de l'adoption de tous autres projets de résolution. »

2. Procédures de contrôle interne

2.1 Contexte et principe du contrôle

Dans le cadre de ses activités, le groupe CFCAL est soumis à tous les contrôles réglementaires et prudentiels bancaires et des sociétés de crédit ainsi qu'à la réglementation des sociétés cotées en bourse. Il doit notamment appliquer le règlement du comité de réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit (**CRBF 97-02**). En respect de ce règlement, le CFCAL s'est doté d'une organisation permettant de mesurer et de quantifier les risques inhérents à son activité ainsi que d'alerter et de contrôler autant que possible ces risques dans un souci d'optimisation économique.

2.2 Organisation générale du dispositif de contrôle du CFCAL

Jusqu'au 1^{er} juin 2011 :

La responsabilité de la filière risques, du contrôle permanent et de la conformité des opérations du CFCAL était assurée par le Directeur du Pôle Contrôles et Risques directement rattaché au Directeur général du CFCAL et membre du comité de direction.

A partir du 1^{er} juin 2011 :

Dans le cadre de l'intégration du CFCAL dans le Groupe Crédit Mutuel Arkéa et de l'application des normes Groupe, le CFCAL a modifié son organisation de contrôle interne et de maîtrise des risques et s'est doté d'un nouveau système de contrôle interne adapté à son activité et à sa taille. Ce système s'appuie sur deux entités internes :

- ✓ La Direction du Contrôle permanent et de la Conformité dont le Directeur opérationnel est directement rattaché au Directeur général du CFCAL,
- ✓ Le Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion dont le Directeur est directement rattaché au Directeur général du CFCAL et est membre du comité de direction.

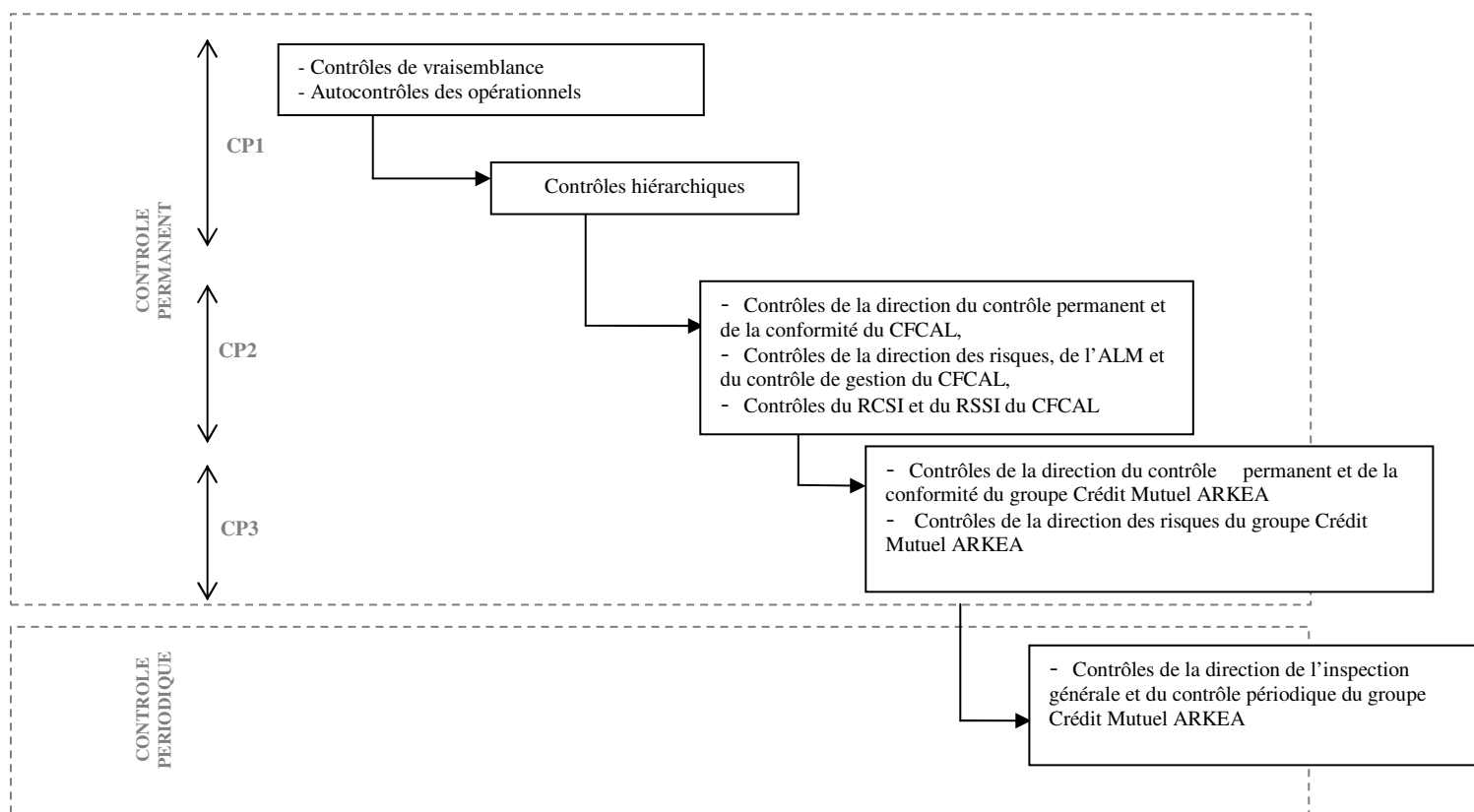
Les personnes nommées n'effectuent aucune opération commerciale, financière ou comptable conformément au règlement CRBF 97-02 modifié.

Ce système de contrôle interne s'appuie également sur les entités de contrôle du Groupe Crédit Mutuel Arkéa : la Direction de l'Inspection générale et de Contrôle périodique, la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité et la Direction des Risques.

Le Comité d'audit du 18 juillet 2011 et le Conseil d'administration dans sa séance du 21 juillet ont donné un avis favorable à la nouvelle organisation du dispositif de contrôle interne et à la désignation des responsables.

Diagramme du contrôle des opérations

Le contrôle des opérations du CFCAL s'appuie sur plusieurs composants :



2.2.1 Le contrôle permanent

a. Le contrôle permanent de niveau 1 (CP1)

Autocontrôle et contrôle de vraisemblance

Autocontrôle : les agents du CFCAL ont comme consigne de s'assurer de la bonne exécution de leurs tâches. Leurs opérations sont systématiquement contrôlées par leurs supérieurs hiérarchiques conformément au schéma délégataire en vigueur.

Contrôle de vraisemblance : la principale activité du CFCAL est traitée par un seul logiciel développé en interne. Ce logiciel est doté d'un outil de contrôle de vraisemblance. Chaque information saisie fait l'objet d'un test de cohérence. Si le système détecte une incohérence,

il en informe (par message affiché à l'écran) l'agent concerné. Le CFCAL a rédigé un manuel de contrôle de vraisemblance et procède régulièrement à sa mise à jour.

Contrôle hiérarchique

Il existe dans chaque entité opérationnelle une entité de contrôle hiérarchique. Composée principalement des membres de l'encadrement, cette structure a en charge le contrôle permanent.

Le contrôle hiérarchique permet :

- de vérifier le respect des procédures établies,
- d'identifier les anomalies de gestion et les traitements non conformes,
- d'en alerter les responsables concernés,
- de mettre en place des plans d'actions correctives.

Les contrôles hiérarchiques sont formalisés de différentes manières (fichier excel, signature des responsables sur le document, validation de documents par des signatures électroniques,...).

Des listes de dossiers peuvent être mises à la disposition des entités de contrôle hiérarchique pour un contrôle sur pièces.

Pour les activités de crédit (engagement, crédit, contentieux), le contrôle hiérarchique s'appuie sur les statistiques disponibles dans le système d'information (observation du nombre de dossiers entrés, du nombre et montant des offres de prêt émises, du montant des réalisations,...) ainsi que sur les arrêtés mensuels qui fournissent un état des activités menées par les différents départements du CFCAL.

Un tableau de bord de contrôle permanent recensant les opérations à contrôler a été élaboré pour chaque entité opérationnelle. Ainsi le système d'information met à la disposition de certains responsables une liste de dossier à contrôler en fonction de la périodicité et de l'échantillon de contrôle défini dans le tableau de contrôle permanent de l'entité. Le responsable hiérarchique formalise les résultats des contrôles et les actions correctives directement dans le système d'information.

b. Le contrôle permanent de niveau 2 (CP2)

Contrôles de la direction contrôle permanent et conformité, de la direction des risques, du RSSI et du RCSI

Le contrôle permanent et contrôle de conformité est réalisé par la direction contrôle permanent et conformité du CFCAL. Ce contrôle permet de vérifier l'exécution des opérations de contrôle des entités de contrôle hiérarchique et la conformité des opérations (contrôle sur échantillon). Il est effectué en se basant sur le plan annuel de contrôle permanent¹ validé par le Comité d'audit et le Conseil d'administration et donne lieu à la rédaction d'une synthèse de contrôle trimestrielle.

Le contrôle des risques est effectué par la direction des risques qui intervient dans tous les pôles de métier afin d'assurer les mesures et les suivis des risques bancaires conformément à la politique de la direction générale et aux normes groupe et met en place un système d'alerte pour réduire les conséquences des risques.

¹ Feuille de route des opérations de contrôle de la direction contrôle permanent et conformité établie à partir des tableaux de bord de contrôle permanent

La fonction RSSI (Responsable Sécurité du Système d'Information) est confiée au responsable sécurité et PCA sous la responsabilité du directeur des risques, ALM, contrôle de gestion. Il assure la supervision du système d'information et contrôle les accès logiques et physiques au SI du CFCAL conformément au système d'habilitation mis en place.

La fonction RCSI (Responsable de la Conformité des Services d'Investissement) est confiée au directeur opérationnel du contrôle permanent et de la conformité qui assure le contrôle des opérations de transmission et de conservation des ordres de bourse.

c. Le contrôle permanent de niveau 3 (CP3)

Le suivi du contrôle permanent et de la conformité CFCAL par le Groupe Crédit Mutuel ARKEA est assuré via les rapports trimestriels rédigés par l'équipe CFCAL selon une maquette Groupe et envoyés à la direction Contrôle permanent et conformité du Groupe Crédit Mutuel ARKEA.

La surveillance des risques CFCAL par la direction des risques du Groupe Crédit Mutuel ARKEA se fait à travers des indicateurs et des reportings remontés selon une fréquence arrêtée.

2.2.2 Le contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique du groupe Crédit Mutuel Arkéa (DIGCP). Les missions d'audit sont réalisées conformément au plan annuel de contrôle périodique défini par la DIGCP et validé par le Comité d'audit et le Conseil d'administration du CFCAL.

La DIGCP agit dans le cadre d'une convention passée entre le Crédit Mutuel Arkéa et le CFCAL-Banque.

En 2011, le département contrôle périodique métiers de l'Inspection Générale du Crédit Mutuel Arkéa a réalisé deux missions transversales d'audit interne :

- ✓ Le dispositif CNIL au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- ✓ Les schémas comptables liés au processus crédit.

Suite à ces audits, 5 recommandations ont été émises. Des mesures correctrices ont immédiatement été mises en œuvre pour remédier aux insuffisances relevées. A ce jour, 3 de ces recommandations ont déjà été satisfaites par les différents services concernés.

Deux autres missions d'audit interne ont débuté en 2011 et étaient est en cours de réalisation par le département contrôle périodique métiers de l'Inspection Générale du Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2011 :

- ✓ L'intégration du CFCAL au groupe Crédit Mutuel Arkéa.
- ✓ Le pilotage, la production et la déclaration des états réglementaires au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa

En 2011, la direction du contrôle permanent et de la conformité a assuré un suivi trimestriel des recommandations non réalisées. Les comptes rendus de ces suivis ont fait l'objet d'un reporting à la direction du contrôle permanent et de la conformité groupe. A fin 2011, les recommandations non réalisées étaient au nombre de 2.

Le Comité d'audit et le Conseil d'administration du CFCAL sont régulièrement informés des travaux et des avancées sur ces sujets (recommandations émises, recommandations réalisées, recommandations non réalisées dans les délais,...).

2.3 Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre pour garantir la réalisation des objectifs, le respect des lois, des règlements, des règles de place et des codes de bonne conduite, le respect des règles du Groupe et la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé.

Entités de contrôle hiérarchique

Composées exclusivement des membres de l'encadrement, leur rôle consiste à assurer un contrôle hiérarchique permanent conformément aux délégations de pouvoirs.

Système de délégation et d'habilitation

Le système de délégation du CFCAL repose sur deux séries de dispositions assurant :

- ✓ d'une part, que les décisions, en fonction de l'importance des engagements et/ou des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (systèmes de délégations internes ou intervention de comités décisionnels compétents),
- ✓ d'autre part, que les représentants du CFCAL justifient, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

Le CFCAL dispose d'un système d'habilitation orienté métier. Ce système construit le profil utilisateur selon son rôle et sa fonction et en conformité avec le système de délégation des pouvoirs.

Lignes de reporting

Le CFCAL a mis en place deux systèmes de reporting périodique destinés à l'exécutif et aux responsables métiers. Le premier, quotidien, permet de suivre notamment les nouvelles opérations, la sinistralité des encours et la liquidité. Le second, mensuel, permet d'apprécier la situation mensuelle des encours de l'établissement et des éléments de gestion actif-passif.

Le CFCAL a également mis en place un système de reporting destiné au Groupe Crédit Mutuel Arkéa contenant des indications de suivi et de contrôle de l'activité du CFCAL.

3. Organisation du dispositif de maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques du Groupe CFCAL s'appuie sur le Comité Risques et Contrôle Interne, le Comité de Gestion de bilan et sur le Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion.

3.1 Comité Risques et Contrôle Interne

Créé en 2008, ce Comité est un organe décisionnel responsable du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne.

Il a pour mission de statuer sur la politique des risques du CFCAL, d'examiner le dispositif de maîtrise des risques, les indicateurs d'alerte et le reporting contrôle permanent et conformité, d'analyser les reportings réglementaires, de suivre les réalisations des recommandations des entités de contrôle interne et externe, de veiller à l'application des normes groupe en matière de gestion des risques et de contrôle interne, de suivre l'environnement réglementaire financier (Bâle II, Bâle III).

3.2 Comité de Gestion de Bilan

L'organisation du refinancement et de la gestion de bilan est structurée par le comité de gestion de bilan créé en fin d'année 2010. Les décisions du Comité de gestion de bilan doivent être conformes aux règles qui prévalent dans le Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Le Comité de gestion de bilan est un organe décisionnel responsable de la gestion financière du portefeuille bancaire agissant en collaboration avec la direction des risques à l'intérieur des limites fixées par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité de gestion de bilan se réunit trimestriellement pour discuter des orientations principales à suivre en matière de gestion actif/passif et par conséquent des émissions de ressources.

Le Comité de gestion de bilan examine le reporting périodique ALM, définit la politique gestion de bilan conformément aux orientations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, suit la trésorerie du CFCAL, analyse les risques de taux et de liquidité sur base statique et/ou dynamique, définit les contours du programme de refinancement trimestriel, décide le programme de couverture, examine les ratios prudentiels, identifie les facteurs déterminants des évolutions du bilan et assure la mise en place des normes du Groupe Crédit Mutuel Arkéa en matière de gestion de bilan.

3.3 Pôle Risques ALM et Contrôle de gestion

Le Pôle ALM et Contrôle de gestion a en charge le pilotage et le suivi des risques inhérents à l'activité du CFCAL et de la sécurité notamment du système d'information. Son rôle consiste à assurer le contrôle et la maîtrise des risques bancaires. Il est chargé également de concevoir un système d'alerte et des outils permettant à la Direction générale et aux responsables de piloter et de suivre l'activité du CFCAL dans le respect de la réglementation et dans un souci d'optimisation économique. Il est aussi responsable de l'application des normes risques du groupe et des dispositions bâloises.

Le Pôle est chargé également du reporting Contrôle de gestion, des processus d'élaboration du budget et de la mise en place une organisation de suivi et d'analyse ALM.

Au sein de la DSI (Direction du Système d'Information), le CFCAL s'est doté d'une structure chargée de traiter les besoins du Pôle Contrôles et Risques. Cette entité a notamment pour rôle de traiter les demandes de remontée des données au Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

4. Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Sous l'autorité du Directeur général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable est assurée par la Direction comptable dans le respect des règles comptables définies par le Groupe. Les opérations comptables sont régulièrement contrôlées par une équipe dédiée au sein de la Direction comptable.

La Direction du contrôle permanent et de la conformité se charge du contrôle de deuxième niveau. Le contrôle de l'activité financière (ALM, ...) est assuré par le pôle risques, ALM, contrôle de gestion et la Direction du contrôle permanent et de la conformité. L'Inspection générale du Crédit Mutuel Arkéa assure le contrôle périodique.

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes interviennent au CFCAL pour contrôler la sincérité et la régularité des comptes sociaux individuels et consolidés.

Par ailleurs, dans ses attributions, le Comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du Conseil d'administration sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés. Il examine, entre autres, la qualité de l'information financière et les risques financiers.

Le Groupe CFCAL publie ses comptes consolidés selon les normes comptables IFRS. La consolidation des données s'appuie sur un dispositif de vérification (contrôle de vraisemblance, contrôle permanent) permettant une fiabilisation et une correcte agrégation des données. Ces données sont collectées à travers le système d'information CFCAL.

Le CFCAL possède un système d'information adapté à son métier, flexible, documenté. Ce système permet d'apporter une assurance relativement élevée au niveau de :

- ✓ la fiabilisation de l'information comptable et financière,
- ✓ la maîtrise des risques liés à la perte ou la destruction accidentelle ou volontaire des données,
- ✓ la maîtrise de l'environnement réglementaire et légal dans lequel évolue le CFCAL.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (C.R.B.F), du règlement n° 2000-03 du 04 Juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis en France (le principe du coût historique, le principe de la continuité de l'exploitation, le principe d'indépendance des exercices, le principe de prudence, le principe de permanence des méthodes comptables et le principe de séparation des tâches).

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit

Centre d'Affaires Urbania
230, avenue de Colmar
CS 90240 67089 Strasbourg Cedex
France

**Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine
- Banque (CFCAL - Banque) S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2011
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque
(CFCAL - Banque) S.A.
1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg
Ce rapport contient 32 pages
Référence : xxx-xxx

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque) S.A.

Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg
Capital social : € 5 582 797

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CFCAL – Banque S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui s'accompagne d'une crise économique et d'une crise de liquidité, rendant difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

Votre groupe détient des positions sur titres et instruments financiers. La note III des notes annexes aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités comme mentionné dans la note III et dans les notes 9, 15 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et avons apprécié les risques de non-recouvrement et le niveau des dépréciations ainsi constituées sur base individuelle et sur base de portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2012

Strasbourg, le 27 avril 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Saint-Pierre
Associé

Sylvain Mayeur
Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

en Keuro

ACTIF	Notes	2011	2010	PASSIF	Notes	2011	2010
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		86	1 047	Banques centrales, CCP		0	
Instruments dérivés de couverture	12	0	1 590	Instruments dérivés de couverture	21	19 736	12 254
Actifs financiers disponibles à la vente	13	5 551	7 246	Dettes envers les établissements de crédit	22	176 266	43 051
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	7 859	18 634	Dettes envers la clientèle	23	26 680	19 342
Prêts et créances sur la clientèle	15/16	978 614	943 291	Dettes représentées par un titre	24	621 335	749 613
Actifs d'impôts courants		96	2	Passifs d'impôts courants		0	195
Actifs d'impôts différés	10C	10 961	8 352	Passifs d'impôts différés	10C	915	1 375
Comptes de régularisation et actifs divers	17	1 748	1 200	Comptes de régularisation et passifs divers	25	5 733	6 421
Immeubles de placement	18	2 560	2 175	Provisions	26	4 807	6 236
Immobilisations corporelles	19	4 574	4 352	Capitaux propres		157 033	149 704
Immobilisations incorporelles	20	455	303	<i>Capitaux propres part du groupe</i>			
				Capital et primes liées	27	35 733	35 733
				Réserves consolidées	27	116 325	102 201
				Gains/pertes latents ou différés	27	-11 896	-6 030
				RESULTAT DE L' EXERCICE		16 870	17 799
				<i>Intérêts minoritaires</i>		2	1
TOTAL ACTIF		1 012 504	988 192	TOTAL PASSIF		1 012 504	988 192

COMPTE DE RESULTAT

en KEuros

	Notes	2011	2010
+ Produits d'Intérêts et assimilés	1	65 372	64 851
- Charges d'Intérêts et assimilées	1	30 603	29 842
+ Commissions (produits)	2	5 603	5 184
- Commissions (charges)	2	1 364	683
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3	-691	89
+ Produits des autres activités	4	3 964	6 518
- Charges des autres activités	4	1 720	4 431
Produit net bancaire		40 562	41 686
- Charges générales d'exploitation	5-6	11 695	11 372
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation	8	862	760
Résultat brut d'exploitation		28 005	29 554
- Coût du risque	9	2 486	2 675
Résultat d'exploitation		25 518	26 879
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		0	0
Résultat avant impôt		25 518	26 879
- Impôts sur le résultat	10-10b	8 648	9 079
Résultat net		16 870	17 799
- Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part du groupe		16 870	17 799
Résultat par action		4,61 €	4,86 €

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE
METHODE INDIRECTE
- IFRS -

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net	16 870	17 799
- Dotations nettes aux amortissements Immobilisations corporelles et incorporelles	-1 041	-929
- annulation reprise provision	691	2 846
- Autres mouvements	15 419	13 594
Augmentation du stock de dettes représentées par un titre	4 985	2 491
Dividendes reçus (reclassés en flux lié aux actifs financiers)	-170	-142
Elimination charges sociales provisionnées	1 723	2 129
Elimination charge IS calculée	8 648	9 079
Autres mouvements (charges à payer, produits à recevoir,...)	233	37
Composantes non monétaires comprises dans le résultat net et autres ajustements	15 069	15 511
Composantes des activités opérationnelles		
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-29 693	-209
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	-1 706	-3 276
Augmentation du poste prêts et créances (solde net réalisations - remboursements)	-35 323	892
Augmentations des dettes envers la clientèle (comptes courants)	7 336	2 175
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 447	734
Elimination reprise DD en capitaux propres	-102	-203
Elimination étalement prime	26	31
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	-524	175
Dividendes reçus	170	142
Acquisition/Cessions titres en portefeuille (actifs financiers disponibles à la vente)	1 695	-414
Elimination variation valeur portefeuille disponible à la vente	-5 866	-144
Variation nette liée à l'élimination des actions d'autocontrôle	-23	249
Acquisition/Cessions instrument de couv de flux de tréso	9 071	897
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-6 335	-4 198
Elimination de la subvention d'investissement virée au compte de résultat	0	-60
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	0	0
Elimination dette liée aux charges sociales provisionnées	-1 723	-2 129
Elimination de la créance IS calculée	-19	341
Variation autres créances	-4 594	-2 351
- Impôt décaissé	-8 629	-9 420
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-8 271	20 217
Flux liés aux immeubles de placement	-95	1 303
Elimination charge/produit calculé (dotation/reprise aux amortissements/provisions)	289	192
Variation poste Immeubles de placement	-385	1 110
Flux liés aux Immobilisations corporelles et incorporelles	339	68
Elimination charge calculée (dotation aux amortissements)	862	760
Elimination production immobilisée MOE/MOA	-149	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-222	-607
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-152	-85
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	244	1 371
Augmentation du Capital	0	1 431
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-3 661	-8 711
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-3 661	-7 280
Trésorerie et équivalents trésorerie à l'ouverture	19 544	5 236
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-8 271	20 217
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	244	1 371
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-3 661	-7 280
Trésorerie et équivalents trésorerie à la clôture	7 855	19 544

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves conso.	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du groupe	Total Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves	Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers					
					Variation juste valeur sur actifs disponibles à la vente	Variation juste valeur dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2009	5 535	28 767		93 589	701	-6 587	17 267	139 272	1	139 273
Affectation du résultat N-1				17 267			-17 267			
Distribution N au titre du résultat N-1				-8 711				-8 711		
Augmentation capital et prime d'émission	48	1 383						1 431		
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les KP				137	262		17 799	399		
Résultat N								17 799		
cession actions auto-contrôle				526				526		
acquisition actions auto-contrôle				-277				-277		
ID sur élimination actions propres				-88				-88		
Gains/pertes sur instruments flux de trésorerie				-182		-406		-588		
Subvention d'investissement				-60				-60		
Autres variations :				-1				-1		
Capitaux propres au 31 décembre 2010	5 583	30 150		102 201	963	-6 993	17 799	149 703	1	149 704
Affectation du résultat N-1				17 799			-17 799			
Distribution N au titre du résultat N-1				-3 661				-3 661		
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les KP				1	82			83		
Résultat N							16 870	16 870		
cession actions auto-contrôle				115				115		
acquisition actions auto-contrôle				-139				-139		
ID sur élimination actions propres				8				8		
Gains/pertes sur instruments flux de trésorerie						-5 948		-5 948		
Autres variations :										
Capitaux propres au 31 décembre 2011	5 583	30 150	0	116 325	1 045	-12 941	16 870	157 032	1	157 033

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en K€

	31/12/2011	31/12/2010
RESULTAT NET	16 870	17 799
	<i>variations</i>	
Gains/pertes sur titres à revenu fixe des actifs financiers disponibles à la vente	-54	59
Gains/pertes sur titres à revenu variable des actifs financiers disponibles à la vente	179	341
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	-43	-138
<i>sous-total</i>	82	262
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-9 071	-715
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	3 123	309
<i>sous-total</i>	-5 948	-406
Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-5 866	-144
Total du RESULTAT NET et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11 004	17 655

**CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE
ET DE LORRAINE – BANQUE**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2011

PricewaterhouseCoopers Audit

Centre d'Affaires Urbania
230, avenue de Colmar
CS 90240
67089 Strasbourg Cedex

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

Centre d'Affaires Urbania
230, avenue de Colmar
CS 90240
67089 Strasbourg Cedex

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Actionnaires

**Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Banque
(CFCAL - Banque)**

1, rue du Dôme
67000 Strasbourg

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CFCAL - Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui s'accompagne d'une crise économique et d'une crise de liquidité, rendant difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités comme mentionné dans la note I et dans les notes 1, 6, et 22 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture, à l'actif, par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers. La note I de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III -VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg et Paris La Défense, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes du CFCAL - Banque

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit

Sylvain Mayeur

Philippe Saint-Pierre

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit

Centre d'Affaires Urbana
230, avenue de Colmar
CS 90240 67089 Strasbourg Cedex
France

**Crédit Foncier et Communal d'Alsace et
de Lorraine - Banque (CFCAL -
Banque) S.A.**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2011
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque
(CFCAL - Banque) S.A.
1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg
Ce rapport contient 4 pages
Référence : xxx-xxx

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque) S.A.

Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg
Capital social : €.5 582 797

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL - SCF)

a) Convention de gestion

En application de la convention de gestion autorisée le 16 décembre 1999, votre société a constaté au cours de l'exercice 2011:

- un produit de 9 333 952 euros lié à la refacturation au CFCAL - SCF de charges générales et de charges d'exploitation ;
- un produit de 2 631 782 euros lié à la refacturation au CFCAL - SCF de commissions diverses liées à l'activité crédit à la clientèle ;
- une charge de 2 081 685 euros liée à la rétrocession au CFCAL - SCF de commissions perçues pour son compte.

b) Convention d'intégration fiscale

Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé, dans sa séance du 21 octobre 2010, la signature du renouvellement de la convention d'intégration fiscale entre le CFCAL-Banque et le CFCAL-SCF.

La filiale supporte sa charge d'impôt sur les sociétés (IS) et d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), intérêts et pénalités éventuels inclus, calculés sur ses résultats propres, comme en l'absence d'option pour l'intégration.

27 avril 2012

Modalités

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. La convention est conclue pour une durée de 5 exercices à compter de l'exercice 2010.

Paris La Défense et Strasbourg le 27 avril 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Saint-Pierre
Associé

Sylvain Mayeur
Associé

B I L A N 3 1 D E C E M B R E 2 0 1 1

en K€

A C T I F	Notes	NET	NET	P A S S I F	Notes	31/12/2011	31/12/2010
		31/12/2011	31/12/2010			31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales, C.C.P.		86	1 047	Banques Centrales , CCP		0	0
Créances sur les établissements de crédit	1/2	8 298	18 635	Dettes envers les établissements de crédit	3/4	15 130	16 314
Opérations avec la clientèle	1/2	109 843	111 452	Opérations avec la clientèle	3/4	25 507	17 974
Obligations et autres titres à revenu fixe	11	42 447	43 150	Dettes représentées par un titre	3/4	35 172	55 207
Actions et autres titres à revenu variable	11	2 477	3 235	Autres passifs	9	4 860	4 279
Participations et autres titres détenus à long terme		31	31	Comptes de régularisation	10	128	421
Parts dans les entreprises liées	12	12 352	12 352	Provisions	6	3 734	5 295
Immobilisations incorporelles	5	455	303	Fonds pour risques bancaires généraux	6	12 800	12 800
Immobilisations corporelles	5	7 134	6 527	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	14		
Actions propres		71	47	Capital souscrit		5 583	5 583
Autres actifs	7	5 394	3 439	Primes d'émission		30 150	30 150
Comptes de régularisation	8	294	265	Réserves		46 772	40 129
				Provisions réglementées et subvention d'investissement	6	2 101	2 027
				RESULTAT DE L'EXERCICE	14	6 944	10 304
TOTAL DE L'ACTIF		188 880	200 482	TOTAL DU PASSIF		188 880	200 482

H O R S - B I L A N	Notes	Principales caractéristiques			31/12/2011	31/12/2010
		Date d'Effet	Date d'Échéance	Nature		
ENGAGEMENTS RECUS	13					
Engagements de financement					30 000	10 000
CM ARKEA		01/07/2011	tacite reconduction durée	Convention de refinancement	15 000	
CM ARKEA		01/12/2011	indéterminée	Crédit de trésorerie	10 000	
CE Alsace		31/07/2010	31/07/2011	Ligne de découvert accordée	0	5 000
BNP Paribas		01/11/2011	31/10/2012	Ligne de découvert accordée	5 000	5 000
Engagements de garantie					115 856	121 097
Etablissements de crédit					31	35
Assurance					23 970	28 270
Clientèle					91 856	92 791

H O R S - B I L A N	Notes	Principales caractéristiques			31/12/2011	31/12/2010
		Date d'Effet	Date d'Échéance	Nature		
ENGAGEMENTS DONNES	13					
Engagements de financement				Engagement envers la clientèle	23 431	17 545
Engagements en faveur des établissements de crédits						
- CFCAL-Banque		17/10/2008	Tacite reconduction	Avance en compte	50 000	50 000
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME						
OPERATION DE COUVERTURE						
Le Crédit Lyonnais				2 Swaps de taux - Opérations de microcouverture	15 000	25 000

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

31 décembre 2011

en K€

Note			31/12/2011	31/12/2010
16	+	Intérêts et produits assimilés	8 857	8 758
16	-	Intérêts et charges assimilés	2 268	2 090
17	+	Revenus des titres à revenu variable	2 812	6 130
18	+	Commissions (produits)	5 392	3 430
18	-	Commissions (charges)	5 064	3 326
	+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
19	+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	-521	-30
20	+	Autres produits d'exploitation bancaire	3 627	4 833
20	-	Autres charges d'exploitation bancaire	1 256	2 065
		PRODUIT NET BANCAIRE	11 580	15 641
21	-	Charges générales d'exploitation	11 242	10 551
21	-	Dotations aux amortissements & provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	862	760
		sous-total	12 104	11 311
		à déduire charges refacturées	-9 334	-8 560
21		TOTAL NET	2 770	2 751
		RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 810	12 890
22	+/-	Coût du risque	-548	-721
		RESULTAT D'EXPLOITATION	8 262	12 169
	+/-	Gains/pertes sur actifs immobilisés	1	0
		RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	8 264	12 169
	+/-	Résultat exceptionnel	0	0
24	-	Impôt sur les bénéfices	1 245	1 749
	+/-	Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	-74	-115
		RESULTAT NET	6 944	10 304

Inventaire des valeurs mobilières au 31 Décembre 2011

Titres de placement et participations dont la valeur d'inventaire est égale ou supérieure à 23 000 €

A - Fonds d'Etat, Obligations et Bons

650000	OATI 2,50 % 2013	673 921,68
470000	OATI 1,00 % 2017	491 644,50

TOTAL GENERAL OBLIGATIONS

1 165 566,18

B - Actions, Parts et Sicav

4164	LAFARGE	236 127,36
3756	AIR LIQUIDE	206 535,00
4672	SANOFI-AVENTIS	203 422,46
3000	TOTAL	159 649,95
721	ALLIANZ	145 069,46
6500	AXA	128 722,59
1500	CIMENTS FRANCAIS	126 007,21
2077	VINCI	114 028,36
1500	EULER HERMES	105 219,45
3088	SAINT-GOBAIN	102 842,10
4000	KAUFMAN & BROAD	101 898,80
6633	DEXIA	93 600,00
728	FONCIERE DES REGIONS	88 777,00
2211	VEOLIA ENVIRONNEMENT	87 680,52
1860	LINDE	84 501,53
1310	SOCIETE GENERALE	81 431,15
2400	RWE	80 734,59
2415	MERSEN (EX CARBONE LORRAINE)	78 628,88
845	SALVEPAR	65 756,49
1000	SIEMENS	64 630,00
2629	VIVENDI	63 569,12
860	BIC	56 122,78
648	VALLOUREC	53 649,72
3759	CREDIT AGRICOLE	53 301,36
6000	NOKIA	51 974,47
6500	PAGESJAUNES	50 488,75
3000	FRANCE TELECOM	48 810,00
1300	BOLLORE	48 054,57
1560	SCHLUMBERGER	47 333,74
1000	L.V.M.H.	44 924,78
600	CASINO GUICHARD	44 246,50
1000	CHRISTIAN DIOR	41 507,41
3000	DEUTSCHE TELEKOM	40 365,00
1500	C.G.G. VERITAS	38 253,15
1600	HORNBAACH HOLDING	36 637,84
2200	UPM KYMMENE	35 838,00
1800	HENKEL	35 490,00
2500	SUEDZUCKER MANNHEIM-OCHSENFURT	30 225,00
700	SODEXO	29 593,00
10400	PARMALAT FINANZIARIA	26 377,52
300	HERMES INTERNATIONAL	25 710,00
930	ELECTRICITE DE STRASBOURG	25 361,17

1800 AURUBIS	25 308,00
300 GUYENNE ET GASCOGNE	24 600,00
	<hr/>
Sous-total Actions, Parts et Sicav	3 333 004,78
Actions Parts et Sicav dont la valeur est < 23 000 €	209 978,07
TOTAL GENERAL ACTIONS	3 542 982,85

TOTAL GENERAL PORTEFEUILLE

4 708 549,03